

Accord de libre-échange Canada-États-Unis

Cela étant dit, je demande que nous débattions immédiatement tous les aspects du projet de loi afin que vous puissiez rendre une décision quant à son acceptabilité. Nous pourrions ensuite débattre le fond de la question, comme mon ami de Windsor-Ouest nous a invités à le faire. Les Canadiens veulent sûrement que nous débattions la question du libre-échange.

Il faut tenir un débat sur la procédure et c'est pourquoi nous avons procédé de cette façon. À mon avis, c'est la première fois que nous agissons ainsi. Nous avons présenté le projet de loi et déclaré que nous ne le mettrions pas en discussion en soi, mais nous demandons la tenue d'un débat sur la procédure que nous espérons clore aujourd'hui. Vous pourrez ensuite étudier les arguments de mes collègues d'en face et ceux du gouvernement, puis trancher. En attendant l'approbation, nous pouvons entamer le débat sur le fond, ce que nous sommes plus que prêts à faire. Nous sommes d'avis que c'est le désir de tous les Canadiens.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je ne peux sans doute pas invoquer dès maintenant le Règlement, mais je signale au leader parlementaire adjoint du gouvernement que, au début de mon discours sur le projet de loi C-130, j'ai annoncé que je ferai divers rappels au Règlement mais que, pour le bon déroulement du débat, je m'en tiendrai d'abord à la question de savoir si le projet de loi est recevable ou non en raison de son caractère omnibus. Je me suis réservé le droit d'en débattre par la suite divers aspects, notamment l'aspect constitutionnel.

Il ne faudrait pas qu'on s'imagine, parce que je n'ai pas abordé la recevabilité du projet de loi sous d'autres angles, que j'ai renoncé pour autant à mon droit d'intervenir en temps et lieu.

M. le Président: Que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) se rassure, la présidence n'a certainement pas cru qu'il avait renoncé à ses droits. Les députés l'ont bien entendu dire, dans son entrée en matière, qu'il saisisait la présidence de diverses autres questions qu'il n'a pas nécessairement toutes précisées.

En ce qui concerne le ministre d'État qui se dit prêt à débattre plus tard diverses questions dont le caractère constitutionnel du projet de loi, le mieux serait que la présidence en prenne note et que, pour l'instant, nous débattions les arguments soulevés à propos de son caractère omnibus.

Je crois que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a demandé la parole. Je vais l'entendre d'abord avant de passer à d'autres députés.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai cru comprendre que le rappel au Règlement que le leader

parlementaire de l'opposition officielle a fait immédiatement après les affaires courantes visait à déterminer si le projet de loi était effectivement acceptable, ou admissible. Les députés peuvent avoir différentes raisons de le croire inadmissible, mais, à mon avis, quand ils ont la parole, ils devraient traiter uniquement de la question de son admissibilité comme telle.

J'ai entendu les mises en garde qui ont été faites, mais tous les arguments portant sur l'admissibilité de la mesure seront présentés en temps voulu pendant le débat afin que la présidence puisse trancher la question. Nous n'allons certainement pas exiger une décision sur l'admissibilité de chacune des dispositions. La Chambre doit entendre des arguments et les députés peuvent décider de les présenter en série ou à différents moments, mais chose certaine . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir interrompu le secrétaire parlementaire. Je pense qu'il n'a pas terminé.

M. Hawkes: Je voudrais savoir si les arguments que nous présentons tous aujourd'hui concernent l'admissibilité du projet de loi sur le plan de la procédure. La Chambre devrait-elle ou non discuter de ce projet de loi? Si les députés ont différentes raisons de croire qu'elle devrait s'en abstenir, ou encore s'ils ont des raisons de croire le contraire, ils sont tenus de nous en saisir le plus tôt possible afin que la présidence puisse se prononcer sur le rappel au Règlement et décider s'il convient ou non de donner suite à ce projet de loi et d'en discuter à fond.

M. le Président: Je remercie le secrétaire parlementaire de cette mise au point pertinente dont nous devons certes tenir compte. Mais il reste encore d'autres arguments à entendre, si je ne m'abuse. Je crois que c'est ce que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et le secrétaire parlementaire se sont efforcés de nous faire comprendre. Je devrai peut-être décider plus tard s'il y a vraiment lieu d'entendre ces arguments.

● (1250)

Il se peut que la présidence n'ait pas à se prononcer. Je vais toutefois attendre d'en savoir davantage.

Nous n'aurons peut-être pas à poursuivre cette discussion, mais je tiens à rassurer le député de Windsor-Ouest et les autres députés: je sais que la Chambre pourrait me soumettre d'autres arguments.

Pour ce qui est de l'argument du secrétaire parlementaire, auquel j'attache beaucoup d'importance pour l'instant, je lui rappelle que je dois entendre les différents points de vue pour savoir si je dois ou non permettre l'étude de cette mesure. C'est une question très importante pour moi et pour tous les députés évidemment.